

AR Prefecture

063-256301375-20240911-DBS20240902-DE
Reçu le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240902

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 septembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 05/09/2024.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL – BONNET – ROUGHEOL – SABY
- PERRIN - Mme LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11 (Pouvoirs de Mme GIRAUD et M. GUILLOT)

Objet : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour 2025-2028

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que le SMADC et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme sont liés par une convention de partenariat signée en 2021 pour une période initiale de 3 ans. Cette convention a fait l'objet par le Conseil départemental d'une prolongation d'une année en 2024.

Cette convention encadre d'une part la contribution statutaire départementale fixée à un montant annuel de 378 680 € et d'autre part un programme d'actions (d'investissement et de fonctionnement).

Les échanges récents avec le Conseil départemental ont permis de mieux connaître ses attentes en termes de conventionnement pour la période à venir :

- Une durée de convention de 4 ans, soit la période 2025-2028.
- Une convention intégratrice qui fait état des interventions du Conseil départemental sur le territoire des Combrailles au-delà même des financements apportés au SMADC en tant que tel.
- Le volet fonctionnement ne prévoira que la contribution statutaire annuelle et non plus des subventions pour des actions de fonctionnement.
- Les actions d'investissement seraient plus fortement soutenues qu'auparavant.

Ainsi, outre la contribution statutaire, il est attendu que le SMADC fasse acte de proposition en termes d'actions d'investissement pour la période 2025-2028.

Ce qui suit décrit les propositions envisagées.

Les thématiques de travail pour les années à venir sont dans la continuité de la convention précédente, avec cependant une opération essentielle d'investissement avec l'extension et le réaménagement des locaux de la Maison des Combrailles.

AR Prefecture

063-256301375-20240911-DBS20240902-DE
Reçu le 30/09/2024
Publié le 30/09/2024

1 – Développement touristique :

Action 1 : Amélioration des conditions d'accueil et d'information des visiteurs avec le renouvellement complet de la signalétique d'intérêt Combrailles portée par le SMADC

Action 2 : Création d'une base VTT

2 – Extension et réaménagement de la Maison des Combrailles

Actions transversales d'investissement nécessaires à la réalisation des missions de développement du SMADC

Intitulé du projet	Budget HT	Financements département	Temporalité
Modernisation de la signalisation touristique d'intérêt Combrailles	295 000 €	236 000 €	2025-2026
Création d'un espace VTT des Combrailles	50 000 €	40 000 €	2025-2026
Extension de la Maison des Combrailles	Volet bâtiment : 516 120 € Volet équipement mobilier : 75 000 €	149 027 € 60 000 €	2025-2027
Actions transversales d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de développement (matériels informatiques, serveurs)	45 000 €	36 000 €	2025-2028

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de demander les financements pour l'ensemble des projets évoqués ci-dessus dans le cadre de la convention 2025-2028 avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

